



Fiche de données de sécurité

1907/2006/CE, article 31



Raison sociale

Téléphone : +33 545 69 21 21

gf@mecarun.fr

Hi-Tec International
59 rue de l'Égalité
16160 GOND PONTOUVRE – France

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : Mécarun E-772
Date de dernière modification : 12/09/2024

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale : Mécarun E-772

- Fournisseur : Fabricant

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation). Concentré nettoyant antistatique alimentaire.

4 - Autres données : - Teneur en matières actives : > 40 %

5 - Données réglementaires : - Numéro UFI : WSD3-40TV-F003-4X4M

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers - Éléments étiquetage SGH : H302 NOCIF EN CAS D'INGESTION Acute Tox.4H318 Provoque des lésions oculaires graves. Danger, Eye Dam 1 H332 Nocif par inhalation. Acute Tox.4



DANGER Contient HYROXYDE DE SODIUM. ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM.

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

2 - Risques spécifiques :

3 - Principaux symptômes :

3 - Composition / informations sur les composants

**1 - Nom chimique : H302 NOCIF EN CAS D'INGESTION Acute
Tox.4H318 Provoque des lésions oculaires graves. Danger, Eye
Dam 1 H332 Nocif par inhalation. Acute Tox.4**



- Mélange: ETHYLENEDIAMINETETRAACETIC ACID, TETRASODIUM SALT, CAS : 64.02.8, N°EINECS 200.573.9, INDEX : 607-428-00-2, N° ENREGISTREMENT REACH : 01-2119486762-27, 15 %

Attention, Acute Tox.4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Attention, Acute Tox.4 H332 Nocif par inhalation.

Attention, Skin Irrit.2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Danger, Eye Dam.1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

SOUDE CAUSTIQUE, N°EINECS : 215-185-5, N° ANNEXE 1 : 011-002-00-6, N° ONU : 1823, Cas 1310-73-2, 1,5 %,.

Corrosion cutanée Catégorie 1A, H314

Corrosif pour les métaux Catégorie 1, H290

SODIUM (XYLENES AND 4-ETHYLBENZENE) SULFONATE, N° CE 215-090-9, N°CAS 1300-72-7, N° REACH 01-2119513350-56, Xi, R36, 2 %.

Eye Irrit.2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

ACIDE DODECYLBENZENESULFONIQUE

CAS N° 85536.14.7, N° CE : 287-494-3, N° Enregistrement : 01-2119490234-40-xxxx., 5 %.

Toxicité aiguë orale 4 H302 Acute Tox.4 Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion de la peau 1C H314 Skin Corr.1C Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 Teneur (W/W): >=50%-<=70%, Cas : 68515-73-1, N°CE 500-220-1, REACH 01-2119488530-36, 2 %.

Eye Dam./Irrit.1, H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 3, H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sodium ethylhexyl sulfate, N° CE 204-812-8, n° Cas 126-92-1, 5,5 %.

Eye Dam.1, H318

Skin Irrit. 2, H315

2-AMINOETHANOL, N°CAS 141-43-5, N°UE 603-030-00-8, N° CE 205-483-3, N° REACH 01-2119486455-28-XXXX., 5 %.

Acute Tox.4 H302 Acute Tox.4 H312 Acute Tox.4 H332 Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Skin Corr.1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Eye Dam.1 H318, STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- N° CAS Composant :

2 - Composants apportant un danger :

3 - Impuretés (présentant un danger)

:4 - Autres données :



4 - Premiers secours

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène, il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détachez tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction :

- Recommandés : NEANT
- Contre-indiqués : NEANT



2 - Dangers spécifiques : NEANT

3 - Méthodes particulières d'intervention :

NEANT4 - Protection des intervenants : NEANT

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles : Gants

2 - Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer (stockage sous rétention)3 - Méthodes de nettoyage : Diluer, neutraliser et laver à l'eau

7 - Manipulation et stockage

1 – Manipulation :

- Mesures techniques : Porter des gants
- Précautions : Utiliser du matériel résistant aux produits alcalins
- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique.

2 – Stockage :

- Précautions : Utiliser du matériel résistant aux produits alcalins
- Conditions de stockage : Craint le gel
- Matières incompatibles : Javel (hypochlorite de soude), eau oxygénée (peroxyde d'hydrogène).
- Matériaux d'emballage : Fer, plastique.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique : Gants PVC ou vinyle.

2 - Paramètre de contrôle : Présence du produit par coloration ou relevé du

Ph.3 - Equipement de protection individuelle :

- Protection respiratoire :
- Protection des mains : Gants PVC ou vinyle
- Protection des yeux : Lunettes
- Protection de la peau et du corps autre que les mains :

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques :

- Forme : Liquide
- Couleur : Jaune Paille
- Odeur : Inodore

2 - Valeur du pH : Pur 11,5 et à 10 % PH 10,5.

3 - Température de décomposition : > 100°C

4 - Point d'éclair : Ininflammable

5 - Température d'auto-inflammation

:6 - Caractéristiques d'explosivité :

7 - Pression de vapeur : NA8 - Densité de vapeur : NA

9 - Masse volumique : 1,14 Kg/L

10 – Solubilité : Hydrosoluble

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau

:12 - Température de solidification :

10 - Stabilité et réactivité

1 – Stabilité : Stable dans les conditions normales

d'utilisation 2 - Conditions à éviter : Craint le gel

3 - Matières à éviter : Acides et oxydants

4 - Produits de décomposition dangereux :

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë : Sans

2 - Effets locaux : Brûlure du derme

3 – Sensibilisation : Corrosif pour les yeux et la

peau 4 - Toxicité chronique : Sans

5 - Toxicité à long terme : Sans

6 - Effets spécifiques : Non connu

12 - Informations écologiques

1 – Toxicité : Liquide fluide

2 - Persistance / dégradabilité : Biodégradabilité dite facile > 75 % sur 28

jours 3 – Bioaccumulation : Biodégradable à plus de 90 %

4 – Ecotoxicité : Sans (aux conditions normales d'utilisation) Ne pas rejeter à l'égout ni dans le milieu aquatique

5 – Autres :

13 - Considérations relatives à l'élimination

Ne pas rejeter le produit :

Faire enlever par un organisme agréé et homologué.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetables en milieu naturel, ni dans les égouts. Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

0 – Pictogrammes :

1 - Numéro ONU :

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF :

- Terre Classe :
- Terre Groupe :
- Terre Tunnel :
- Terre QL :
- Terre Etiquette :

3 - maritime IMDG :

- Mer Classe :
- Mer Label :
- Mer EMS :
- Mer Groupe :
- Mer marine polluant :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

- Air Classe :
- Air Label :
- Air Groupe :

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires :



DANGER Contient HYROXYDE DE SODIUM. ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM.

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 - Eliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

2 – Autorisations :

NEANT

3 – Restrictions :

NEANT

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48 Produit réservé au nettoyage alimentaire et ménager.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois